

Communiqué

Le 21 février 1995

N° 32

LE CANADA RETIRE DES CONCESSIONS TARIFAIRES SUR DES PRODUITS QUI INTÉRESSENT L'UNION EUROPÉENNE

Le ministre du Commerce international, l'honorable Roy MacLaren, a annoncé aujourd'hui que le Canada a avisé l'Union européenne (UE) de son intention de retirer des concessions tarifaires sur divers produits dont l'exportation intéresse grandement l'UE en attendant la tenue de négociations sur une compensation permanente en raison de l'accession de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède à l'UE.

Le 27 mars, le Canada relèvera ses « consolidations » tarifaires, soit les taux maximaux permis, sur les importations de vodka (de 0,1804 \$ le litre à 1,00 \$ le litre), de parfums et d'eaux de toilette (de 9,3 % à 20 %), de chaussures pour dames à forte valeur (de 20,5 % à 22,8 %) et de verrerie en cristal au plomb (de 9 % à 20 %) pour compenser les modifications tarifaires de l'UE associées à l'accession récente des trois nouveaux membres, ainsi que l'imposition consécutive de droits plus élevés sur les exportations canadiennes vers ces pays d'un grand nombre de produits comprenant le poisson et les fruits de mer, l'aluminium, le bois et les motoneiges.

« L'UE a préféré ne pas tenir compte des procédures établies pour notifier, consulter et compenser le Canada avant d'appliquer ses modifications tarifaires, ce qui est inacceptable pour le Canada », a déclaré M. MacLaren.

Simultanément, le Canada relèvera au niveau maximal des nouvelles consolidations les taux de droits qu'il applique à la vodka et à la verrerie en cristal au plomb. Nous espérons que ces mesures auront une application temporaire. Mais si les négociations officielles entre le Canada et l'UE devaient ne pas produire les résultats escomptés, les taux effectivement appliqués aux autres produits pourraient aussi être relevés en juin.

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) prévoit des règles pour garantir que l'élargissement d'une union douanière ne perturbe

